

Compte-rendu du Groupe de Travail du CHSCTM du 28 janvier 2021 « Traitement des alertes suicidaires »

Un 3^{ème} GT du CHSCTM a eu lieu sur un projet de guide intitulé « Traitement des alertes suicidaires ». Tout un programme.

La FNEC FP-FO a donc indiqué qu'elle ne serait associée, ni de près ni de loin avec ce guide.

Comment peut-on traiter des alertes suicidaires sans en évoquer les causes ?

Suite aux suicides qui ont eu lieu dans l'Éducation nationale, qu'a fait le ministère ? Le contraire de ce qu'il faut faire.

Sur le suicide de Christine Renon, qui a laissé dans une lettre, les raisons précises pour lesquelles elle mettait fin à ses jours, le ministre répond par le Grenelle de l'Éducation et l'autonomie des établissements, le statut des directeurs, la RH de proximité ...

Sur le suicide de Jean Willot, c'est la question de la protection fonctionnelle qui était posée. La circulaire Fonction publique n'y répond pas, tout comme l'attitude de l'administration locale qui renvoie souvent dos à dos les personnels et leurs agresseurs.

La FNEC FP-FO n'est pas là pour éteindre les incendies ou mettre des emplâtres sur des jambes de bois.

Ce qui est décrit comme de la prévention primaire n'a en fait rien à voir avec de la prévention primaire. Considérer que retirer les cordes ou les boîtes de médicaments des établissements ce n'est pas de la prévention primaire.

Parmi les mesures de prévention primaire que vous préconisez, il s'agirait pour les chefs de service de « **sensibiliser les personnels aux risques psychosociaux (RPS).** »

De qui se moque-t-on ?

Les personnels n'ont pas besoin d'être sensibilisés au fait qu'ils travaillent sans moyens de protection devant des classes de 25, 30 35 élèves et plus en pleine crise et que le ministre se refuse à créer les postes statutaires nécessaires aux dédoublements des classes.

Pensez-vous qu'il soit nécessaire de sensibiliser aux RPS les AED et les AESH personnels alors que le ministre les contraint à vivre avec 700€/mois ?

Pensez-vous nécessaire de sensibiliser les collègues de Nîmes qui vivent dans un quartier où les établissements scolaires sont le centre d'un supermarché de la drogue alors qu'aucune réponse n'a été apportée à la procédure d'alerte mise en œuvre ?

.../...

Qu'est-ce qui génère les RPS ? C'est la vraie question à laquelle le ministre se refuse de répondre et au contraire poursuit ses réformes :

- ▶ Formation en « constellation » elle génère les RPS de par le dispositif de co-observation. Déjà des collègues expriment leur mal être et sont en arrêt maladie. Faudra-t-il attendre des suicides ?
- ▶ Entretien PPCR : là aussi ils génèrent des risques importants. Des collègues dénoncent l'arbitraire, faudra-t-il aussi des morts ?
- ▶ La précarité, la remise en cause des métiers par les réformes en cours, les remises en cause statutaires, les suppressions d'emplois ... Tout cela génère des risques. Les prendra-t-on en compte ?

Surveillance médicale des agents :

Cette surveillance médicale devrait être le cœur du dispositif pour traiter d'une alerte suicidaire là aussi, quelle est la réponse ? Modifier le décret de 1982 en mettant fin à la médecine du travail afin de l'adapter au manque de médecins.

Mais nous n'avons pas connaissance que l'on forme et que l'on recrute plus de médecins.

L'enquête du CHSCT :

Le guide que vous proposez fait effectivement référence à l'enquête du CHSCT. Mais la FNEC FP-FO note que c'est croquignolesque de la part d'un gouvernement qui entend supprimer les CHSCT dès l'année prochaine.

De plus, il n'est nulle part fait mention de l'établissement de l'arbre des causes, alors que c'est le centre de l'enquête qui doit établir les mesures de prévention.

Enfin, la FNEC FP-FO constate que le document que vous entendez adresser à vos cadres contient une fiche qui vise à encadrer l'enquête du CHSCT.

Nous rappelons donc que l'enquête du CHSCT n'est pas une enquête de l'administration. Nous rappelons également que FO garde en toutes circonstances sa liberté de parole et de comportement, y compris lors des enquêtes du CHSCT.

Pour toutes ces raisons, Force ouvrière ne sera pas partie prenante de la rédaction de ce guide.

FSU et UNSA : co-rédacteurs

Ces 2 organisations ont amendé sans sourciller ce document. À noter qu'après l'intervention de FO, la FSU a tenu à préciser que pour elle, ce guide n'était que de la prévention tertiaire, mais qu'il était important pour agir lorsqu'on est confronté soit même à une alerte suicidaire.